

31 juillet 2017

Présidente : Mme. Danièle STAQUET
M. Jean GODIN
Mme. Françoise GHIOT
M. Jonathan CHRISTIAENS
M. Antonio GAVA
M. Laurent WIMLOT
Mme. Colette BURGEON
En présence de Mme Magali OLIVIERO, en ce qui concerne les points financiers
Secrétaire : M. Rudy ANKAERT

Objet : BE-F-AF/2017V104/B5-085-AuF-2017 - Marché de fourniture relatif à la fourniture et
Service : au placement de la signalétique pour le Théâtre communal - Attribution
Référence : **MARCHES PUBLICS**
20170731-68/B5/400

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1222-4 relatif à la compétence du Collège communal;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 58 et suivants relatifs au droit d'accès;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu la délibération du Conseil du 29/05/2017 approuvant le principe du marché de fournitures relatif à la fourniture et au placement de la signalétique pour le Théâtre communal, choisissant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation et l'emprunt comme mode de financement;

Considérant que la liste des fournisseurs à consulter a été arrêtée comme suit par le Collège :

- Win Win Visual Communication, rue Stroobants 62/117, 1140 Bruxelles
- Filmsgraphics Communication, Chaussée de Haecht 982, 1140 Bruxelles
- Image Concept, Quai des Vicinaux 24-2, 7500 Tournai
- Effigia, rue d'Artagnan 18b, 4600 Visé
- APL sprl, rue de la Vignette 37, 1160 Auderghem
- AJV, chaussée d'Alseberg 125, 1420 Braine L'Alleud
- Armony Concept, Z.I. Bonne Fortune, rue de l'Informatique 13, 4460 Grâce-Hollogne;

Considérant que la date de dépôt des offres était fixée au 22/06/2017 et qu'il a été reçu trois offres pour les deux lots;

Considérant que la situation fiscale des soumissionnaires a été vérifiée, via le programme Digiflow, dans un délai de 48 heures à compter de la date fixée pour le dépôt des offres;

Soumissionnaire	Vérification des obligations fiscales sur digiflow le 23/06/2017
AJV	OK
Win Wln	OK
Filmsgraphics	OK

Considérant que les soumissionnaires AJV, Win Win et Filmsgraphics ne présentaient pas de dettes fiscales de plus de 3.000 € et ont été déclarés en ordre concernant leurs obligations fiscales;

Considérant que les offres des soumissionnaires ont ensuite été analysées au regard des clauses techniques du cahier spécial des charges par lot;

Soumissionnaire	Conformité au descriptif technique	Identification sous-traitant	Attestation de visite pour les lots 1 et 2
AJV	OK pour les lots 1 et 2	OK	OK
Win Wln	NOK pour le lot 1 et OK pour le lot 2	OK	Ok
Filmsgraphics	OK pour les lots 1 et 2	OK	OK

Considérant que les offres des soumissionnaires AJV et Win Win sont conformes au descriptif technique imposé par le pouvoir adjudicateur pour les lots 1 et 2;

Considérant que l'offre du soumissionnaire Filmsgraphics est conforme au descriptif technique imposé par le pouvoir adjudicateur pour le lot 2;

Considérant qu'en revanche, elle a été déclarée irrégulière pour le lot 1 pour la raison suivante :

La société a indiqué sur le bordereau de prix que le ruban adhésif qu'elle propose pour le poste 5 a la classe de photo-luminescence B alors que le cahier spécial des charges demande une classe C minimum. Cette classe indique la luminosité produite dans l'obscurité après un temps défini (la classe A regroupant les matériaux photo-luminescents de base);

Considérant qu'il a été constaté une erreur arithmétique dans l'offre remise par Win Win pour le lot 1 : dans la ligne 3.3 du poste 3;

Considérant qu'il faut entendre :

-ligne 3.3 du poste 3 : Prix total de 980,00 € HTVA au lieu de 490,00 € HTVA (20 de QP x 49 € PUHTVA)

Considérant donc que le montant total HTVA est de 12.570,52 € HTVA au lieu de 12.080,72 € HTVA;

Considérant enfin qu'il a été procédé à la comparaison des offres régulières sur base du critère d'attribution fixé dans le cahier spécial des charges, à savoir le prix et ce lot par lot :

Lot 1:

Soumissionnaires	Montant de l'offre HTVA
AJV	12.568,25 €
Win Wln	12.570,52 €

Lot 2:

Soumissionnaires	Montant de l'offre HTVA
------------------	-------------------------

Filmsgraphics Communication	3.646 €
AJV	4.925 €
Win Wln	7.857,48 €

Considérant que la société, première classée après analyse des offres, est la firme AJV pour le lot 1 et la firme Filmsgraphics pour le lot 2;

Considérant qu'après vérification via le Digiflow, la société AJV ne présente pas de dettes de sécurité sociale et les sociétés AJV et Filmsgrahics Communication ne se trouve pas dans une situation de liquidation, de concordat ou de faillite;

Considérant que la société Filmsgraphics Communication n'est pas soumise à l'ONSS;

Considérant qu'elle a remis une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle n'a pas d'employé;

Considérant que leur extrait de casier judiciaire est vierge;

Considérant enfin que les sociétés susmentionnée sont valablement engagées de par la signature de l'offre par le(les) personne(s) habilitée(s) pour ce faire;

Considérant que le crédit budgétaire est prévu à l'article 772/72322-60 20109000 et que le mode de financement est l'emprunt;

Considérant qu'au vu du montant du présent marché, la délibération d'attribution et ses annexes ne doivent pas être envoyées à la tutelle générale d'annulation;

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer les lots du marché de fournitures relatif à la fourniture et au placement de la signalétique du Théâtre communal aux sociétés suivantes :

-lot 1 à la société AJ pour un montant total de 12.568,25 € HTVA

-lot 2 à la société Filmsgraphics pour un montant total de 3.646 € HTVA.

Article 2 : d'engager un montant de 19.620 € à l'article budgétaire 772/72322-60 20109000.

Article 3 : de fixer le montant de l'emprunt à 19.620 €.

Par le collège :

Le Secrétaire,

Rudy Ankaert

La Présidente,

Danièle Staquet

Pour extrait certifié conforme, le 05/09/2018

Le Directeur Général f.f.,

Olivier COUVREUR

Le Bourgmestre,

Jacques GOBERT